Image not found or type unknown

Comment doit être rédiger les reliquats d'heures sur une fiche de paie

Par **Candy31500**, le **13/10/2022** à **10:45**

Bonjour,

En juin 2022, mon employeur m'as déduit 2 jours d'absence non rénumérés alors que j'avais travaillée. En juillet et août, je n'ai reçu le salaire que d'une partie de mes heures effectuées.

Sur mon bulletin de septembre il a mis tout le reliquat de juin, juillet et août sans les définir comme cela se fait normalement.

Ex ; Rappel de juin (Tant d'heures) , juillet (!!!) ainsi de suite

En a-il le droit? Car du coup mes heures de septembre ne correspondent pas aux heures effectuées.

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **13/10/2022** à **12:24**

Bonjour,

Effectivement, il aurait été préférable d'apporter la précision si cela a une grande importance...

Par **Prana67**, le **13/10/2022** à **13:56**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien votre soucis. Si l'employeur a payé en septembre ce qu'il a "oublié" en juin, juillet et aout, je dirais que le compte est bon, non ? Vous avez bien eu en septembre le salaire du mois + les heures oubliées les mois précédents ?

Par **Candy31500**, le **13/10/2022** à **15:28**

Et bien en fait non, j'ai fait plus de 148h en septembre ajouté à cela 2 jours entier de juin (20h),

50h en juillet et pareil en aout.

Mon bulletin de septembre est à 152h et il me dit qu'il ne me doit rien.

J'ai oublié de dire que je suis chauffeur VSL et que je fais aussi du scolaire, des courses aéroport, Sncf et Pmr alors que mon contrat est un scolaire à 130h mensuel.

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **13/10/2022** à **15:35**

Pour que ce soit plus clair, il aurait été préférable de détailler mais en fait cela n'a pas une grande importance puisque vous avez été payée de toutes les heures effectuées...

Par **miyako**, le **13/10/2022** à **17:13**

Bonsoir,

Dans ce cas là ,c'est simple on marque régul. heures juillet ,Août xxxheures ,il n'est pas nécessaire de détaillé.

Cordialement

Par **P.M.**, le **13/10/2022** à **17:31**

Tout dépend si l'on veut que ce soit clair ou pas...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés